

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – Année 2025/2026 PJ à déposer – PREMIERE INSCRIPTION MASTER
--

- 1 – Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 – Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 – Attestation CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- 4 - Attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction (*sauf contractuels alternants du Rectorat et Masters MEEF mention PIF*)
- 5 – Titre ou diplôme requis pour l'entrée en Master MEEF ou relevé de notes avec résultat ADM en L3 ou en M1 **ou Équivalence ENIC NARIC (étudiants à diplôme étranger)**
- 6 – Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2025-2026 (*si changement de parcours à la rentrée le signaler au secrétariat pédagogique et remettre avec la fiche IP la notification d'admission qui correspond*) à télécharger sur la plateforme Mon Master ou sur eCandidat
- 7 – Si concerné.e :
 - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2024-2025
 - Notification de décision autorisant la césure en 2025-2026
 - Notification conditionnelle de bourse 2025-2026
 - Document de la commission « Sport Haut Niveau »
 - Justificatif d'inscription 2025-2026 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le **certificat d'inscription** et le cas échéant le **justificatif du paiement** par CB sont téléchargeables.

Le dossier complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :

- Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2024 2025 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : inspe.scolarite@univ-tlse2.fr.

<p>TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp</p>
--